

FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DU FCR POUR L'EXERCICE 2023

SÉANCE DU MERCREDI 1^{ER} MAI 2024, À 19H00, À MONTREUX
MONA HÔTEL (EUROTEL), GRAND-RUE 81

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,
Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le mercredi 1^{er} mai 2024 à Montreux, et a examiné avec attention les comptes ainsi que le rapport d'activités de l'exercice 2023 du Fonds culturel Riviera.

Les membres et les suppléant·e·s suivant·e·s sont présent·e·s :

Blonay - Saint-Légier	Evelyne Barbara	Chevallaz Belotti Kool	membre <i>suppléante</i>
Chardonne	Jean-David	Pelot	membre
Corseaux	Roberto	Trüb	membre
Corsier	Margrith	Bussy	membre
Jongny	Corinne	Ansermoz	membre
Montreux	Philippe Pierre-André Christian	Morier-Genoud Spahn Fürst	membre membre <i>suppléant</i>
La Tour-de-Peilz	André Anne-Marie	Gruaz Arnaud	membre <i>suppléante</i>
Vevey	Carole Patrick	Meyer Fleury	membre membre
Veytaux	Valérie	Passera	membre

Les personnes suivantes sont excusées :

Blonay - Saint-Légier	Claude	Nicolet	membre
Chardonne	Romain	Gillieron	<i>suppléant</i>
Corseaux	Arnaud	Gantenbein	<i>suppléant</i>
Corsier	Mireille	Roth	<i>suppléante</i>
Jongny	André	Joye	<i>suppléant</i>
La Tour-de-Peilz	François	Vodoz	membre
Vevey	Guillaume	Pilloud	<i>suppléant</i>
Veytaux	Marco	Strebel	<i>suppléant</i>

ORDRE DU JOUR

1. Liste de présences
 2. Préavis relatif aux comptes 2023 et annexes : comptes et rapport d'activités 2023, liste des institutions bénéficiaires et liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel 2023
 3. Présidence / vice-présidence / rédaction du rapport 2024-2025
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. LISTE DE PRÉSENCES

M. Morier-Genoud, Conseiller communal à Montreux, annonce qu'il présidera la séance ; il accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue. Il procède à l'appel et informe que M. Pelot, Conseiller communal à Chardonne, rédigera le rapport.

M. Vincent Bonvin, Conseiller municipal à La Tour-de-Peilz et Président du Conseil administratif (CA) et du Bureau exécutif (BE) du Fonds culturel Riviera (FCR) est présent. Les autres membres du BE : Mme Alexandra Melchior, Conseillère municipale à Vevey et M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller municipal à Montreux sont excusés.

Sont également présent·e·s Mmes Colette Rossier, cheffe de service, et Nathalie Rapin-Pezzoli, adjointe, du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI), ainsi que M. Emanuele Ferrara, adjoint du Service des finances de la Ville de Vevey.

2. PRÉAVIS RELATIF AUX COMPTES 2023 ET ANNEXES : COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023, LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES ET LISTE DES DEMANDES D'AIDE À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL 2023

M. Morier-Genoud rappelle que les documents mentionnés en titre ont été envoyés en même temps que l'ordre du jour. Il cède la parole à Mme Rossier pour une présentation de ces derniers.

Afin de clarifier la situation, Mme Rossier aborde directement l'objet des échanges de courriers électroniques qui ont précédés dite séance.

En préambule, elle rappelle que les documents envoyés à la commission sont les mêmes que ceux qui ont été transmis et validés par le CA et les Municipalités.

Elle rappelle également, qu'en 2021, pour donner suite à la demande de Mme Arnaud, le Service des finances de la Ville de Vevey avait détaillé la présentation des comptes, notamment pour clarifier les écritures comptables transitoires ; sur ce document se trouve également la répartition détaillée des soutiens versés aux institutions et aux aides à la création / soutiens ponctuels.

La Commission intercommunale de gestion peut tout à fait comparer les chiffres d'année en année. Elle dispose du rapport d'activité 2003 qui résume de façon très complète non seulement l'activité, mais les compétences des uns et des autres. A cela s'ajoute le rapport de la Fiduciaire PKF SA destiné à la Commission intercommunale de gestion appelée à statuer sur les comptes.

En annexe du préavis sur les comptes 2023, on retrouve également :

- la liste des institutions bénéficiaires du fonds en 2023 : qui évolue très ponctuellement, la procédure pour obtenir ce statut étant longue et compliquée. Les montants attribués sont assez stables, mais peuvent faire l'objet d'adaptations.

- la liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel (AC/SP) traitées en 2023 : qui par définition change chaque année, puisque liée à des demandes spécifiques ponctuelles.

Enfin, il y a lieu de relever que l'année 2023 a été une bonne année car, ensuite du Covid-19, les principales institutions bénéficiaires ont retrouvé un rythme « normal » dans leur fonctionnement, à l'exception toutefois des institutions touchées par la fermeture du 2m2c.

M. Morier-Genoud invite la Commission à faire part de ses questions et remarques sur le préavis relatif aux comptes et les comptes 2023, ainsi que sur le rapport d'activités.

Mme Arnaud, suppléante pour la Commune de la Tour-de-Peilz, exprime sa surprise de ne pas avoir de chiffres comparatifs en rapport avec les institutions bénéficiaires, en particulier entre 2023 et 2022, ceci afin de d'en faciliter la lecture.

Il s'ensuit une très longue discussion dont il ressort pour l'essentiel que les chiffres des exercices 2023 et 2022 sont comparés dans le bilan. Au surplus, les membres de la Cogest estiment qu'il suffit de se référer au détail des comptes 2022 pour visualiser l'adaptation des subventions versées aux institutions entre les deux exercices (pour un total de CHF 190'000.-). Enfin, il est rappelé que la répartition des subventions entre les institutions bénéficiaires du FCR est de la compétence du CA du FCR et que le détail des montants versés est fourni à titre informatif. La présentation des comptes a déjà été adaptée en 2022 (comptes 2021), comme déjà mentionné ci-avant.

Après que les uns et les autres aient pu s'exprimer à ce sujet, le Président met au vote la question de savoir si les membres souhaitent des changements quant à la présentation des comptes. La majorité vote pour le maintien de la présentation actuelle des comptes, une voix pour le changement et une abstention. La présentation restera donc identique à celle des exercices 2022 et 2023.

Mme Ansermoz de Jongny pose une question sur la saison culturelle de Montreux. Il lui est répondu que celle-ci organise un certain nombre d'activités mais qu'elle n'a pas pour vocation de redistribuer les subsides qu'elle touche car cela est contraire au système prévu par la convention du FCR.

Mme Arnaud demande des précisions quant à l'activité de la Fondation de la saison culturelle de Montreux. Il lui est répondu que celle-ci organise généralement la saison culturelle qui se déroule au 2m2c. En raison des travaux en cours du bâtiment, M. Morier-Genoud, Président, explique que la Fondation organise notamment une semaine avec Francis Cabrel à Caux ou le spectacle « Les Sorcières » au Temple de St-Vincent, toutes activités ayant lieu sur l'exercice 2024.

Mme Arnaud demande si la version papier de l'agenda culturel doit être maintenue au vu du coût de CHF 158'244.50. Mme Rossier explique qu'une enquête a été effectuée pour savoir si le public plébisciterait le virtuel par rapport au papier ; il en ressort que majoritairement les gens souhaitent pouvoir disposer des deux. M. Bonvin explique que cela a fait l'objet de discussions au sein du Conseil d'administration. Il rappelle que le site est très à jour depuis 2023 et que la question sur la conservation d'une version papier se reposera une fois que le site aura fait ses preuves.

Mme Arnaud demande qui sont les musées qui se trouvent dans l'Association des Musées de la Riviera Vaudoise ?. Mme Rossier explique, sans détailler la totalité des musées qui en font partie, que le soutien de CHF 82'000.- concerne exclusivement les événements que les musées organisent en commun comme « PâKOMUZé » ou la « Nuit des musées », par exemple.

M. Gruaz de la Tour-de-Peilz pose une question sur « Live in Vevey » dont la totalité du programme selon lui se déroule à l'Oriental.

Mme Rossier lui répond qu'il s'agit en particulier de « Résidences Jazz » très pointues. Elles se déroulent non pas dans la salle de l'Oriental, mais dans le foyer de cet espace culturel. Quoique sans rapport de taille avec le Montreux Jazz Festival, il s'agit d'une activité culturelle très suivie.

Mme Arnaud pose la question de savoir pour quelle raison la Fondation du Festival du rire touche à la fois pour le Montreux Comedy Festival et pour la Revue vaudoise, soit CHF 130'000.- pour le premier et CHF 100'000.- pour le second.

Il lui est répondu que la Fondation du Festival du rire de Montreux organise à la fois un festival, mais également et depuis cinq ans, la Revue vaudoise, très attendue du public, laquelle depuis deux ans se déroule sous un chapiteau à Territet.

Les membres de la Commission n'ayant plus de question, M. Morier-Genoud les invite à passer au vote.

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que le préavis relatif aux comptes et les comptes 2023 sont adoptés.

3. PRÉSIDENTE – VICE-PRÉSIDENTE – RAPPORT 2024-2025

M. Morier-Genoud rappelle que la présidence, la vice-présidence et la rédaction du rapport, font l'objet d'un tournus par année législative.

Pour l'année législative 2024-2025, la répartition est la suivante :

- présidence : Jongny
- vice-présidence : La Tour-de-Peilz
- rapport : Corseaux

Il est également rappelé que la commission siège en principe dans la commune de la présidence.

4. DIVERS

Pas de point traité.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance relative au budget 2025 est fixée le :

- **Jeudi 31 octobre 2024, à 19h00, à Jongny (salle précisée ultérieurement).**

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, moins une abstention, que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e-s, Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère-s :

- **d'adopter le préavis relatif aux comptes et les comptes 2023 du Fonds culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Le président :
Philippe Morier-Genoud

Le rapporteur :
Jean-David Pelot

Chardonne, le 21 mai 2024